

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1908)
Heft: 74

Artikel: Le Kunstverein et le projet d'entente
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-625809>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

propositions n'ont pas été faites dans ce sens. La section de Zurich a toujours été pour le maintien de notre indépendance, mais elle ne voit pas pourquoi il faudrait renoncer à une entente qui respecte cette indépendance. Une entente n'est pas une fusion. Nous trouvons que dans les déclarations du Comité Central et de M. Jeanneret il est un peu beaucoup question de la Suisse romande et de ses intérêts. Nous avons toujours défendu les intérêts de nos collègues romands, mais nous voudrions cependant rappeler que nous formons la Société des Peintres et Sculpteurs suisses. »

Nous avons dû en effet parler un peu des artistes suisses romands, à propos de la proposition Abt, mais ce n'est pas parce que nous perdons de vue les artistes Suisses.

C'est dans l'intérêt de la collectivité que nous avons adopté le point de vue qui a fait l'objet de la lettre au chef du Département de l'Intérieur, et si dans la suite nous avons dû envisager la situation créée aux artistes romands par le projet d'entente, c'est qu'ils ne possèdent pas de sections du Kunstverein. Or il est nécessaire qu'ils se trouvent sur le même pied que leurs collègues suisses allemands, et l'on sera bien obligé de parler des moyens susceptibles de nous amener à ce résultat si nous poursuivons l'étude de la proposition Abt.

Il n'est donc pas question de négliger les intérêts des uns au profit des autres.

A. S.

Le Kunstverein et le projet d'entente.

Dans le numéro 27 des « Mittheilungen, » M. Abt, président du Kunstverein, publie son rapport au sujet des pourparlers engagés avec notre société à la suite de la conférence des présidents, à Genève.

Après avoir examiné les différentes phases par lesquelles cette affaire a passé, et défendu le point de vue auquel se place la société qu'il représente; il termine par la déclaration ci-dessous à l'adresse de notre société :

« Vu la situation résultant de la décision du Comité central des PSA, le Centralausschuss du Kunstverein se voit obligé d'exprimer son étonnement et ses regrets du fait que la direction de la société des PSA a jugé opportun de faire dépendre la continuation des négociations conciliantes, de circonstances pour lesquelles le Kunstverein ne peut être en aucune façon rendu responsable. »

Le « Centralausschuss » se voit dans l'obligation d'insister ici expressément sur ce fait qu'il refuserait énergiquement d'accepter tout reproche concernant les retards apportés dans cette affaire.

Je rappelle (M. Abt) que la Conférence du 2 septembre (sur la proposition de M. Wuillermet) a confié la tâche de réunir dans un article à publier toutes les propositions faites. Qu'à ce moment M. Silvestre a accepté ce mandat, pour motiver cinq mois

plus tard, par le résultat des nominations à la commission fédérale des B. A., la non exécution de ses engagements.

Le « Centralausschuss » renonce à éclaircir davantage, les faits cités, mais croit indiqué de décliner toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient naître de ce procédé. Il prend volontiers connaissance de ce que le désir d'une entente est partagé également dans la société des PSA.

Dans l'intérêt bien compris des aspirations communes, le « Centralausschuss » du Kunstverein déclare aujourd'hui de nouveau qu'il est toujours prêt à solution loyale de ce regrettable désaccord, c'est-à-dire d'une solution dont bénéficiera la totalité des artistes et des amis des arts suisses. »

Nous devons convenir que le rapport de M. Abt donne un aperçu exact quant à la marche de cette affaire; mais sa substance nous paraît nécessiter une mise au point, d'autant plus que les considérations dont M. Diem le fait suivre s'éloignent tout à fait de la réalité.

Il y a évidemment un malentendu et d'une façon générale nous le résumerons en ceci : Les représentants du Kunstverein confondent la forme avec l'essence même du sujet que nous traitons.

Cette même confusion se manifeste d'ailleurs, quand M. Abt croit pouvoir constater que l'antagonisme existant ne vient pas du Kunstverein, mais bien de la société des PSA. « On n'aurait qu'à comparer le ton de « l'Art Suisse, » avec celui des « Mittheilungen » pour s'en convaincre » dit-il.

M. Abt se plaint à confondre la cause avec l'effet.

Il ne tient pas compte du fait que nos revendications, ou ce qu'il appelle le ton de notre journal, sont l'expression très modérée de notre mécontentement.

C'est que nous avons des motifs de nous plaindre, tandis que le Kunstverein n'en a pas, et son organe, les « Mittheilungen » est par conséquent le reflet de ses satisfactions.

Le ton de notre journal a changé à partir du moment où la commission fédérale des BA a été appelée à discuter, le projet de nouveau règlement présenté par M. Abt.

Ce projet était une attaque directe contre notre société et il ne tendait rien moins qu'à substituer à l'influence des artistes, celle des amateurs au sein même de la Commission fédérale des BA., nous l'avons démontré à cette place.

Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner si ces tentatives ont contribué à rendre plus tendues les relations entre nos deux sociétés; et passer sous silence le fait même justifiant notre attitude n'est pas pour en donner une idée impartiale. Pour en revenir à la question qui nous occupe et au rapport de M. Abt.

Disons tout d'abord : 1° que nous n'avons jamais rendu le Kunstverein responsable de la situation actuelle et qu'en particulier nous ne l'avons jamais accusé d'avoir empêché la nomination de nos candidats à la commission fédérale des Beaux-Arts. Nous trouvons très naturel qu'il cherche à faire nommer les siens et en ce qui concerne la nomination de M. Diem, nous ne faisons aucune difficulté pour déclarer que ce choix était justifié par le fait qu'il s'agissait de rem-

placer deux membres du Kunstverein sortants et qu'il était le représentant désigné par ce groupement.

2° Qu'ayant été reçu (très aimablement d'ailleurs) par M. Abt, nous avons pensé devoir le mettre personnellement au courant de la décision prise par le comité des P. S. A. en lui adressant la lettre dont il fait état dans son rapport, mais qu'en réalité nous n'avions pas à nous dégager vis-à-vis du Kunstverein, mais seulement vis-à-vis de l'administration, laquelle avait pris officiellement l'initiative de la conférence.

3° Qu'aucune date n'avait été fixée pour établir la rédaction des points sur lesquels devrait porter le projet d'entente. Il est bien vrai que M. Vuillermet avait demandé de faire rédiger immédiatement une sorte de procès-verbal des propositions faites, mais chacun s'est trouvé d'accord pour dire qu'il n'était pas possible de procéder à une rédaction immédiate et qu'il fallait laisser le temps de la réflexion.

4° Que cette rédaction avait pour but principal de mettre les membres de la société des P. S. A. au courant du projet et de leur permettre de se prononcer sur le principe de l'entente avec le Kunstverein. C'est cela qui était la chose importante et sur ce point le Comité central de PSA a fait plus qu'on ne lui a demandé et plus qu'il n'avait promis puisqu'il présentait la chose à l'assemblée des délégués à Soleure, en octobre 1907, et que malgré une forte opposition, il obtenait un vote favorable à l'adoption du principe de l'entente, et l'autorisation de poursuivre ce projet.

Dès lors, une rédaction de la proposition ne touchant que les points sur lesquels elle pouvait s'établir devenait tout à fait insuffisante. Il s'agissait de la compléter et de préciser certaines dispositions indispensables et de toute première importance. Comme par exemple : la création de sections du Kunstverein en Suisse romande. La centralisation en un comité de gestion des différents groupes composant la fédération proposée.

L'admission dans la fédération des différents groupes existants en Suisse (la Société des femmes peintres et sculpteurs par exemple.)

Les attributions de ce comité de gestion.

Les rapports entre ce comité et la commission fédérale des B. A.

Le nouveau règlement de la commission fédérale des B. A. et la fédération; les subventions aux groupes ou à la fédération, etc., etc....

C'est ce travail que le président de S des PSA était en train de préparer lorsque les nominations à la commission fédérale des B. A. sont venues jeter le trouble dans l'esprit de ceux qui avaient mis la meilleure volonté à étudier la solution proposée. Cet événement vint fort à propos nous rappeler que nous n'avons aucune espèce d'action sur les décisions du gouvernement, ni par conséquent aucune garantie que nous serons représentés à la commission fédérale des B. A., comme nous le désirons. D'autre part le rôle de la commission devant prendre à notre point de vue une importance beaucoup plus grande si nous parvenons à réaliser

l'entente proposée, nous avons pensé qu'il était de notre devoir de ne pas engager plus loin la société dont nous avons à sauvegarder les intérêts. Il y a donc une relation directe entre les nominations et la proposition Abt.

Il faut bien se rendre compte que la partie la plus délicate de l'arrangement en question réside dans les rapports qui devront être établis entre la fédération et l'administration fédérale. Que c'est la commission fédérale des B. A. qui sera appelée à en discuter et non pas les sociétés intéressées. Que c'est elle qui va décider dans quelle mesure l'administration compte donner son appui à la nouvelle combinaison, quelle sera la subvention qu'elle peut lui accorder, et la manière dont cette subvention sera répartie, etc.... Or tout ceci nécessite une transformation du règlement de la commission fédérale des Beaux-Arts, et nous ne pouvons pas nous prêter à un arrangement quelconque si les représentants de notre société désignés officiellement comme tels à notre assemblée générale ne sont pas appelés à défendre son point de vue au sein même de la commission fédérale des Beaux-Arts.

Nous avons bien il est vrai les membres de notre société qui en font partie déjà et nous savons que nous pouvons compter sur leur bonne volonté pour défendre les intérêts des artistes dans ce milieu là, mais n'étant pas comme les membres du comité central en contact permanent avec les sections de tous les cantons, il leurest pour ainsi dire impossible de se rendre compte des désirs de la majorité, et nous ne voulons pas en participant actuellement à l'élaboration d'un projet dont les conséquences dépendront de la volonté de la commission fédérale des Beaux-Arts, risquer de nous trouver dans la même situation où nous sommes actuellement vis-à-vis du nouveau règlement que nous ne pouvons pas accepter.

Le devoir du Comité central des PSA est de prévoir les événements et il est bien facile de se rendre compte de la manière dont les choses se passeront.

La commission des B. A., l'entente une fois décidée, va procéder à l'élaboration de son règlement. Trop heureuse de régler cette affaire une fois pour toutes elle ne va pas s'attarder à des subtilités qu'elle jugera inutiles et nous serons bien obligés d'accepter la solution qui nous sera proposée. Il sera trop tard pour récriminer car alors on nous accusera de mettre des bâtons dans les roues et de ne pas savoir ce que nous voulons.

Or sur toutes ces questions nous avons des idées absolument arrêtées, et si nous continuons d'être favorables à une entente entre les amis des arts et les artistes; si nous reconnaissons les bonnes intentions du Kunstverein et de M. Abt en particulier, d'un autre côté nous ne perdons pas de vue le but que nous poursuivons.

Les relations cordiales entre les différentes sociétés d'amateurs ou d'artistes ne peuvent exister que sur la base d'une sauvegarde effective des intérêts des artistes dans la liberté de la conception de leur œuvre et de leur indépendance

vis-à-vis de l'administration et des sociétés d'amateurs, et nous ne pouvons compter que sur nous pour défendre utilement ce point de vue et empêcher qu'un règlement officiel nous bride à tout jamais.

Voilà la raison pour laquelle nous nous sommes dégagés vis-à-vis de l'administration du rôle que nous avons accepté, et l'assemblée des délégués réunie à Berne, après avoir entendu les explications du président central a adopté sa manière de voir.

Il ne peut du reste pas y en avoir d'autre et personne ne voudrait après avoir examiné à fond la question, prendre la responsabilité d'engager notre société dans une transformation aussi complète avec aussi peu de garanties.

Ce n'est d'ailleurs pas une rupture, car si vis-à-vis de l'administration, nous n'avons plus d'engagements à tenir nous pouvons toujours causer entre nous, continuer de préparer le terrain, et arriver au moment propice avec un projet étudié et bien au point, *si toutefois nous arrivons à nous mettre d'accord.*

Nous n'avons donc aucune intention d'attribuer au Kunstverein la responsabilité de la situation et nous ne comprenons pas ce qui a pu faire supposer à M. Abt que telle était notre opinion il n'est pas notre habitude de faire supporter à d'autres que nous la responsabilité des décisions que nous prenons en toute connaissance de cause.

La décision de M. le chef du Département de l'Intérieur lors des nominations des nouveaux membres de la commission fédérale des B. A. a seule motivé le changement d'attitude de notre part.

En écartant nos candidats de la commission fédérale il nous enlève le moyen de collaborer effectivement à la solution en vue, et en appelant le représentant officiel de la Sécession qui lui fait partie de la commission, à participer à la discussion avec l'autorité du mandat dont il est revêtu, il nous met dans une situation d'infériorité que nous ne pouvons pas accepter.

Nous ne récriminons pas, mais nous nous retirons provisoirement en attendant des temps meilleurs.

Quelles que soient du reste les raisons pour lesquelles le gouvernement ne tient pas à s'entourer des éléments utiles que peut lui fournir notre société, nous ne renoncerons pas à notre rôle. Bien au contraire mais nous entendons rester maîtres d'apprécier les conditions dans lesquelles on nous propose de discuter et le choix du moment où notre intérêt nous commandera de le faire.

Nous voulons même espérer qu'à ce moment là le Kunstverein, société évidemment puissante, malgré nos malentendus actuels, finira par faire cause commune avec nous, dans un but toujours plus artistique et élevé.

Concours.

ATHÈNES. — Concours international pour l'érection d'une statue de Constantin Paléologue à Athènes. Concours

à 2 degrés: 1^o du 18 au 28 juin; 2^o du 23 au 28 octobre 1908.

Envoi des maquettes à l'Académie de France à Rome: 1^o avant le 15 juin; 2^o avant le 20 octobre 1908.

GENÈVE. — Concours international pour l'érection d'un monument à la Réformation.

Petite Gazette.

Un « Corrège » pour dix sous. On mande de Rome, que le Ministre de l'Instruction publique vient d'acheter pour 17,000 francs une splendide toile du Corrège découverte chez un marchand de chiffons de Trieste. Celui-ci avait payé ce tableau dix sous à un inconnu.

Cette œuvre sera placée au musée de Venise.

Il est question d'organiser à Paris une Exposition rétrospective de toutes les toiles qui depuis un siècle ont été refusées par les Salons successifs.

On y verra figurer des œuvres des plus grands maîtres dont personne ne discute plus le talent.

Le Comité du Salon d'automne à Paris organise pour 1908 des séances de musique et de littérature dont les programmes seront en partie composés d'œuvres inédites.

PARIS. — Exposition des Indépendants.

L'affluence des envois, plus grande que jamais a commandé un mode de présentation nouveau. Les cloisons ont été multipliées pour fournir les surfaces murales et les mètres de cimaises nécessaires aux 6,700 ouvrages inscrits au catalogue.

BULLETIN DES EXPOSITIONS OUVERTES A VISITER

ANVERS. — Exposition triennale organisée par la Société royale d'encouragement des Beaux-Arts. Mai-juin.

FLORENCE. — Société des Beaux-Arts, via della Colonna, du 15 mars au 7 juin.

LONDRES. — Exposition franco-anglaise. Section française de mai à novembre.

PARIS. — Palais de Bagatelle. Société nationale des Beaux-Arts. Exposition rétrospective; portraits du temps de Louis Philippe et de la deuxième république; portraits de femmes du second empire et de la troisième république, ouvrant le 15 mai.

PARIS. — Palais de Glace. Salon des artistes humoristes vernissage 9 mai.

PARIS. — Grand Palais des Champs-Élysées, Société nationale des Beaux-Arts, 15 avril au 30 juin.